Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2024 - 04		
Date validation officielle : 21/03/2024	**Objet** : Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope multisites des gîtes à chiroptères sur la Loue à Rennes-sur-Loue et Cléron(25)	**Vote** : unanimité

Le CSRPN, réuni le 21 mars 2024, a examiné le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope des multisites des gîtes à chiroptères sur la Loue à Rennes-sur-Loue et Cléron dans le département du Doubs.

Ce projet entre dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP). Son inscription dans le premier Plan d'actions territorial du Doubs (période 2022-2024) a été validée lors de la réunion technique du Comité départemental relatif à la SNAP le 29 septembre 2022 .

Le projet d'APPB a été établi par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en concertation avec les deux communes concernées.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base du projet transmis et de la présentation faite par David GUERINEAU, Chargé de mission Aires protégées (DREAL BFC).

Vu :

- le Code de l'environnement et notamment ses articles R 411-15 à R 411-17 ;
- le décret n°2018-1180 du 19 décembre 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels.

Considérant :

- que le projet étudié est inscrit dans le premier plan d'actions territorial du département du Doubs pour la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées,
- que les sites se situent dans des ZNIEFF de type I présentant des enjeux forts ;
- que les prescriptions de ce projet d'arrêté sont de nature à préserver durablement les biotopes et la protection des individus d'espèces de chauves-souris dont les populations sont menacées.

Le CSRPN souligne :

- le niveau important de populations de chiroptères sur ces sites, notamment Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii* (Kuhl, 1817) et Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* (Natterer in Kuhl, 1817) ;
- l'intérêt de ces sites pour de nombreuses espèces de chiroptères qui manifestent une forte activité lors de toutes les phases de leur cycle annuel.

Le CSRPN demande :

- la fermeture complète du site de la grotte de Nahin sur l'année au regard de l'activité des populations de chiroptères à toutes saisons ;
- que les aménagements et plans de gestion en cours au sein des massifs forestiers, soient mis en conformité avec la gestion sylvicole préconisée au sein de l'APPB, en intégrant principalement les problèmes sanitaires de dépérissement actuels ;
- qu'un bilan régulier de la mise en place de l'APPB et des suivis réalisés sur les différents sites soit transmis au CSRPN.

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet d'Arrêté préfectoral de protection du biotope multisites des gîtes à chiroptères sur la Loue à Rennes-sur-Loue et Cléron(25)

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU

V. GODREAU